

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP - 2010 - 10 - 10 - 3

Séance du vendredi 3 septembre 2010

COTISATION 2010 DU DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN A L'ASSOCIATION "EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE" (ETB)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2009-5-10-1 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au budget 2010 des actions de coopération internationale, transfrontalière et européenne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le versement de la cotisation annuelle 2010 du Conseil Général du Haut-Rhin à l'association "Eurodistrict Trinational de Bâle" (ETB) d'un montant de 200 €.
- précise que cette dépense sera prélevée sur le budget départemental 2010 sur le programme F615/2696, chapitre 011, fonction 71, nature 6281.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions